

Résultats des votes Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la société Compagnie du Cambodge du 5 juin 2015
--

1) En Assemblée Générale Ordinaire

80 actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 557 318 actions au nominal de 42 euros sur les 559 735 actions composant le capital social et aux 557 318 actions sont attachées 557 318 voix. Le quorum est de 99,57 %.

Première résolution	Approbation des comptes annuels de l'exercice 2014	Adoptée à l'unanimité
Deuxième résolution	Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2014	Adoptée à l'unanimité
Troisième résolution	Affectation du résultat	Adoptée à l'unanimité
Quatrième résolution	Approbation d'une convention réglementée significative pour laquelle le Conseil de surveillance a été dans l'impossibilité de donner son autorisation, l'ensemble des membres du Conseil étant communs	Adoptée à l'unanimité
Cinquième résolution	Approbation des conventions et engagements réglementés	Adoptée par 557 317 voix (1 voix ayant voté contre)
Sixième résolution	Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de surveillance (Cyrille Bolloré)	Adoptée à l'unanimité
Septième résolution	Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance (Hubert Fabri)	Adoptée à l'unanimité
Huitième résolution	Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance (Bolloré Participations)	Adoptée à l'unanimité
Neuvième résolution	Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance (Jean-Philippe Hottinguer)	Adoptée à l'unanimité
Dixième résolution	Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance (Plantations des Terres Rouges)	Adoptée à l'unanimité
Onzième résolution	Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à Cédric de Bailliencourt, Président du Directoire	Adoptée à l'unanimité
Douzième résolution	Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à Emmanuel Fossorier, membre du Directoire	Adoptée à l'unanimité
Treizième résolution	Pouvoirs pour les formalités	Adoptée à l'unanimité

2) En Assemblée Générale Extraordinaire

80 actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 557 318 actions au nominal de 42 euros sur les 559 735 actions composant le capital social et aux 557 318 actions sont attachées 557 318 voix. Le quorum est de 99,57 %.

Première résolution	Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Adoptée à l'unanimité
Deuxième résolution	Délégation de compétence consentie au Directoire à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par émission d'actions ordinaires à libérer par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou par élévation du nominal	Adoptée à l'unanimité
Troisième résolution	Délégation de pouvoir consentie au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital limitée à 10 % du capital visant à rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Adoptée à l'unanimité
Quatrième résolution	Délégation de compétence consentie au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés avec suppression de droit préférentiel de souscription	Adoptée à l'unanimité
Cinquième résolution	Mise en harmonie des dispositions de l'article 20 des statuts – Conventions - avec les dispositions de l'article L.225-87 du Code de Commerce modifiées par l'Ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014	Adoptée à l'unanimité
Sixième résolution	Pouvoirs pour les formalités	Adoptée à l'unanimité